

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

OBJET

**Admission en non-
valeur de créances
irrecouvrables sur le
budget annexe
« Résidence Belle
Feuille »**

DATE
D'AFFICHAGE

24 juin 2026

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

N° D_97_2026 (DIRECTION DES FINANCES)

L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 15 juin deux mil vingt-six et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. REGUIG, Mme MAIROT, M. ASFAUX, Mme CORNEILLAN, M. BELEK, Mme EL ABIDI, Mme SARICA AYGAN, M. DURAND-BANCEL Adjoint au Maire Mme BENADDA-SAHRIDJ, M. BOURDY, M. CELIK, M. DERVILLEZ, Mme GONÇALVES, M. GRABSI, M. LEMOINE, Mme LEROY, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, Mme RICHARD, Mme SAINTE ROSE, Mme YANGO LONGUET, Mme BILLÉ, M. BAROUKH M. DEYDIER, Mme DOIGNON M. VATONNE, Mme DJILALI, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : M. ESPARRAGA représenté par M DERVILLEZ Mme CAMACHO, représentée par Mme K. MEUNIER, Mme DOURET représentée par M. BELEK, M. MALONGA représenté par M G. ASFAUX, Mme S. SONI MAZOUZI représentée par M. D. DURAND BANCEL M. VILLEMIN représenté par M. LEMOINE, Mme DESANTE représentée par Mme DOIGNON

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~  
Le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fontainebleau sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'admission en non valeur de créances irrécouvrables sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2025 sur le budget annexe « Résidence Belle Feuille » pour un montant total 3 501.70 €.

Les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables sont des opérations techniques destinées à faire sortir les produits irrécouvrables des comptes de la ville mais elles ne dispensent pas le comptable de poursuivre la procédure de mise en recouvrement.

**Vu** l'avis favorable de la 1ère Commission du 15 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'UNANIMITÉ :**

➤ **D'ADMETTRE** en non-valeur les produits irrécouvrables concernant le budget annexe Résidence Belle Feuille, d'un montant total de 3 501.70 €.

➤ Liste 8126331233 :

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| Exercice 2021..... | : 737.14 €   |
| Exercice 2022..... | : 2 174.56 € |
| Exercice 2023..... | : 588.00 €   |
| Exercice 2025..... | : 2.00 €     |

**TOTAL : 3 501.70 €**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
James CHERON